



PROCES VERBAL
N° 17/CNCMP/2013

L'an deux mille treize et Mercredi 03 Avril à 13 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son président.

Etaient présents:

- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Yacoub Ould Haibetly, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

Etait absent :

- Mohmed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

1°/-Réexamen de la lettre N°0130/CMP/SR reçue le 17 Mars 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation relatif à l'équipement de 20 forages dans les Wilayas de l'Adrar, du Tagant, de l'Assaba et des Hodhs en 4 lots.

Décision

Ce point est reporté pour l'approfondissement de l'examen de conformité technique des équipements proposés conformément à la recommandation en annexe.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

2°/-Examen de la lettre N°0450/CMSSBIE reçue le 31 Mars 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres financières relatives à la « fourniture de 2 camions GPL au profit de la SOMAGAZ.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation pour le motif suivant : le prix proposé par le soumissionnaire retenu est un prix CFR (assurance non

comprise) alors que le DAO précise que le prix à proposer doit être un prix CAF (assurance comprise). Par ailleurs, le deuxième soumissionnaire n'ayant pas précisé la nature du prix proposé, celui devra être considéré comme un prix CAF, conforme donc au DAO.

3°/-Examen de la lettre N° 0451/CMSSBIE reçue le 31 Mars 2013, demandant l'approbation de l'avis à manifestation pour le recrutement d'un consultant pour l'étude et le contrôle des travaux d'AEP/bassins dans le cadre du PNISER pour le compte de la Direction de l'Hydraulique.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit avis à manifestation d'intérêts.

4°/-Examen de la lettre N°0454/CMSSBIE reçue le 01 Avril 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des propositions financières relatives à la « mise en œuvre du volet assainissement familial par l'approche ATPC dans 300 localités de l'Assaba, du Hodh Echargui et du Gorgol.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le procès verbal d'attribution dudit rapport d'évaluation, sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

5°/-Examen de la lettre N°0115/CMPP/SI reçue le 31 Mars 2013, demandant l'approbation du rapport d'analyse des offres techniques relatives à la demande de propositions pour la mise aux normes du CHU.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'analyse proposant en vue de l'ouverture des offres financières, la liste restreinte composée des cabinets suivants :

- EGIS INTERNATIONAL
- Groupement BETEREM/SUD ARCHITECT/MCG
- AIDHO/ESTUDIO LAMELA
- Groupement Cabinet d'architecture Hajji & El Ouali & Associés/OMNIUM TECHNOLOGIES/GLOBAL APPROACH SOLUTIONS
- Groupement COMETE INTERNATIONAL/AFRECOM/SEA
- ACE (Egypte)

6°/-Examen de la lettre N°0114/CMPP/SI reçue le 31 Mars 2013, demandant l'approbation du rapport d'analyse des offres techniques et financières relatives à la construction du port de pêche de Tanit.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'analyse proposant l'attribution des trois (03) lots au soumissionnaire SINOHYDRO CORP.LTD comme suit :

- **Lot 1 : Aménagements portuaires pour un montant de 11.126.779.856 OUGUIYA TTC et un délai d'exécution de 24 mois.**
- **Lot 2 : Infrastructures terrestres pour un montant de 1.863.648.110. OUGUIYA TTC et un délai d'exécution de 20 mois.**

- **Lot 3 : Equipements pour un montant de 1.877.751.424 OUGUIYA TTC et un délai d'exécution de 16 mois.**

7°/-Examen de la lettre N°0112/CMPP/SI reçue le 28 Mars 2013, demandant l'approbation du rapport d'analyse corrigé des manifestations d'intérêts relatives le contrôle et la surveillance des travaux de construction du port de pêche de Tanit.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'analyse corrigé proposant la liste restreinte à consulter suivante :

- **Groupement MOURITANI LI ALHANDA/SEACON/CAED international**
- **Groupement MARITE/CETA**
- **Groupement ROCHE/MCG**
- **Groupement CID/SCET RIM**
- **Groupement PROES/LAROCHE CONSULTORES SI**
- **Groupement SOCOTEC INTERNATIONAL/SSIC**

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

8°/-Examen de la lettre N°173/CPMSS reçue le 31 Mars 2013, demandant l'approbation du plan de passation des marchés modifié du Projet de connectivité Nationale WARCIP-MAURITANIE pour la période 2013/2017.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit Plan de Passation des Marchés.

LE PRESIDENT
AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE



Les membres du Comité Permanent

Brahim Oul Hamed

Yacoub Ould Haibetly

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul